

VAE – Assistant.e Archiviste

Certification Professionnelle

Pourquoi une VAE ?

- ✍ Faire reconnaître son **expérience** professionnelle
- ✍ Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation **d'un niveau supérieur** ou de **s'inscrire à un concours**
- ✍ **Evoluer** professionnellement
- ✍ **Motiver** une demande d'augmentation
- ✍ Faire le point sur sa carrière, se réorienter...

Assistant(e) archiviste :

Cette certification atteste de la maîtrise professionnelle des 4 blocs de compétences suivants :

- ✱ Bloc 1 – Collecter les archives physiques et numériques
- ✱ Bloc 2 – Classer les archives physiques et numériques
- ✱ Bloc 3 – Mettre en œuvre les procédures de conservation des archives physiques et numériques
- ✱ Bloc 4 – Communiquer les archives physiques et numériques

La certification

Nature : Certification professionnelle

Autorité responsable de la certification : APSV + AAF

Niveau attesté : Niveau Bac+2, certification de niveau V

Possibilité de poursuite d'étude en Licence puis master

Délais d'instruction du dossier de recevabilité : Deux mois en double instruction avec l'AAF.

Dates du prochain jury 2025 : 17/12/2025

Accompagnement : 18 heures ou 24 heures

Code RNCP : 39236, certification enregistrée le 27 juin 2024,

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39236/>

Public : Toute personne majeure, quel que soit sa nationalité son statut et son niveau de formation

Accessible aux personnes en situation de handicap

Passerelle : aucune

Equivalence : aucune

Coûts et financements : possibilité de prise en charge du coût de la formation par un OPCO

Validation de la certification : partielle (par bloc de compétences) ou totale

Taux de présentation VAE en 2024 : 100%

Taux de certifiés en 2024 : 100%

Nos références

Fonction publique territoriale : Toulon, Dept Cotes d'Armor

Fonction publique hospitalière : Hôpitaux du mont Blanc, CHU Bordeaux

Entreprise pourvue d'une mission de service public : SNCF

Entreprise privée : MNH, Covance

Focus accompagnement :

L'accompagnement proposé par l'APSV est en partenariat avec l'AAF il prévoit deux tiers du temps avec une analyste du travail experte de la VAE et un tiers de temps avec une accompagnatrice experte (archiviste).

En présentiel ou à distance

Contact

Dimitra TAYOU, Assistante de formation

dtayou@apsv.fr - 01 40 03 77 27 - site apsv.fr

Association de Prévention du Site de la Villette

Pavillon des maquettes - 211 Av Jean Jaurès - 75019 PARIS